



Le mot du Maire

Le 6 avril dernier, le Conseil Municipal s'est réuni pour adopter le Compte Administratif 2020 et le Budget Primitif 2021 de notre commune.

Nous avons maîtrisé nos dépenses de fonctionnement malgré de nouvelles dépenses comme la maintenance du logiciel informatique, la convention sur la Réglementation Générale sur la Protection des Données avec le CDG 35 qui sont des obligations de dépenses pour le bon fonctionnement de notre collectivité. Nous avons donc réalisé 74 010,86 € de dépenses soit 3 500 € de moins qu'en 2019 notamment dû à la fermeture de la salle communale (baisse de la consommation d'électricité et des heures de ménage). Les recettes de fonctionnement ont été moins élevées que l'année précédente de 12 500 €. Le gel de la Dotation de Solidarité Communautaire et les revenus de location de la Salle Communale en sont les principales explications. Nous avons réalisé 115 376,40 € de recettes soit un excédent de clôture de 41 365,62 € en section fonctionnement. Les dépenses d'investissement réalisées s'élèvent quant à elles à 46 678,50 €. La majeure partie des dépenses sont le remboursement du capital emprunté (20 100 €) et la Défense Incendie, le barbecue, les panneaux d'interprétation, le congélateur pour la salle communale (19 780 €). Le programme Défense Incendie n'étant pas terminé, il reste 4 500 € de dépenses à réaliser. Les recettes d'investissement sont de 46 722, 05 € soit un excédent de 43,55 €.

Afin d'équilibrer le Budget Primitif 2021, l'excédent 2020 a été réparti en laissant 14 464,38 € en excédent de fonctionnement et d'affecter en section investissement 26 901,24 €. Le Budget Primitif s'équilibre en section de fonctionnement à 107 869,38 € et en section d'investissement à 46 140,25 €. Un montant de 2 500 € a été mis à disposition aux lanriganaises et lanriganais pour un projet participatif. Cette somme est assez conséquente pour notre commune au regard de ce qui est alloué sur ce type de projet dans d'autres communes. Je vous invite à y réfléchir et à vous investir afin que le ou les meilleurs projets voient le jour.

Nous avons donc équilibré ce budget sans augmenter les taux d'imposition. La Taxe Foncière non bâti reste au taux de 44,94 % et la Taxe

Mairie :

14h-17h

mardi - vendredi

02 99 73 01 85

mairiedelanrigan@orange.fr

[https://www.facebook.co](https://www.facebook.com/Lanrigan)

[m/Lanrigan](https://www.facebook.com/Lanrigan)

www.lanrigan.fr

Permanence du

Maire :

1^{er} samedi du mois

9h-11h.

Sommaire

Le mot du Maire 1

CR conseil municipal
du 12/01/2021 2

du 23/02/2021 2

du 25/03/2021 4

du 06/04/2021 6

Infos Diverses 9

Lanri'Gallo 12

Evènements à

venir

CONSEIL MUNICIPAL

COURANT JUIN

AUTRES

ANIMATIONS

DES QUE POSSIBLE !

Foncière bâti à 14,65 %. À partir de cette année, la taxe d'habitation n'existe plus et la commune ne la perçoit donc plus. Pour compenser cette perte de recettes, l'État a transféré la part départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Les propriétaires pourront s'apercevoir sur leur prochain avis d'imposition que le taux sera de 34,55 % soit les 14,65 % de la part communale plus les 19,90 % de la part départementale. Cela n'aura donc pas d'incidence sur les montants d'imposition. La commune n'a pas augmenté depuis 10 ans ces taux et ne l'a pas fait cette année pour ne pas mettre de la confusion dans ce changement de fiscalité. Les leviers de manœuvre pour les communes sur la fiscalité sont de plus en plus restreints mais je crois que si nous voulons continuer à investir pour notre commune, les taux de la taxe foncière devront augmenter l'année prochaine.

La crise sanitaire impacte aussi notre commune mais nous essayons de faire les investissements nécessaires pour le bon fonctionnement et le bien vivre ensemble de notre collectivité. Je voudrais remercier les élu(e)s et les habitants qui ont participé à la pose des barrières et clôtures du plan d'eau du Vivier. Je crois qu'ils peuvent être fiers du travail accompli.

Conseil Municipal du 12 Janvier 2021

*** Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces des collectivités**

La commune de Lanrigan s'est engagée à respecter le point suivant pour l'entretien des espaces communaux :

- **N'utiliser aucun produit phytopharmaceutique** (herbicide, anti-limace, fongicide, insecticide, régulateur de croissance, éliciteur, ...) **et aucun produit biocide anti-mousse ou anti-algue sur la totalité des surfaces de la collectivité à entretenir** (voirie, cimetière et terrains de sports inclus)

Plus d'infos sur l'espace www.bretagne.bzh

Après évaluation, la commune atteint déjà le niveau maximum pour faire acte de candidature auprès du Conseil régional pour l'obtention du prix « zéro-phyto » ou « zéro-phyto durable ». La Commune doit en complément être signataire de la Charte d'entretien des espaces des collectivités pour candidater. Le Conseil Municipal valide donc cette signature.

*** Signature promesses de bail auprès des propriétaires fonciers concernés par le projet éolien**

La Commune souhaite jouer un rôle important dans ce projet en étant associé à son développement. Pour cela, elle a fait appel à la SEM Energ'iv afin de sélectionner l'opérateur et l'accompagner dans la mise en place d'un tel projet.

Le lancement des études de faisabilité est conditionné à l'accord des propriétaires fonciers et exploitants agricoles de la zone d'étude. Cet accord doit être concrétisé par la signature d'une promesse de bail et/ou de servitudes entre le propriétaire et le porteur du projet, avec l'accord de l'exploitant agricole.

Dans le cadre de l'implication de la Commune dans le projet éolien, Mr le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer les promesses de bail avec les propriétaires et les exploitants des parcelles concernées par la zone d'étude. Dans le cadre de l'intérêt personnel qui les lie au projet, Mme Magali COUVERT et M. Marc HAMON ne participeront pas au vote.

Par 8 voix « pour » et 1 « abstention », le Conseil Municipal a donné son accord.

Une réunion, sur ce sujet, sera programmée avec la SEM Energ'IV et les élus.

Conseil Municipal du 23 Février 2021

* Charte de confidentialité élus – Règlement Général sur la Protection des Données

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne. Pour rappel, Une « donnée personnelle » est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Par exemple : nom, prénom, ou un identifiant (n° client), un numéro (de téléphone).

M. le Maire rappelle les responsabilités de chaque élu en matière d'usage et de protection des données personnelles. Après lecture de la charte de confidentialité élus-RGPD, le Conseil Municipal a validé la signature de cette charte.

* Subventions aux associations et aux habitants de Lanrigan

Suite à la Commission Action sociale du 08/02/2021

Le comité des fêtes de Lanrigan	150€ (avec supplément de 15€ par personne de + de 60 ans présente au banquet des aînés si celui-ci a lieu)
Les Z'AMUZOUS de Lanrigan	150€
Association Chasse La Lanriganaise	150€
Culture 4	80€
FNATH	15€
OSBR	1€ par habitant soit 152€
Les restos du cœur	15€ Si documents comptables fournis
Chateaubriand Combourg Basket	15€ si demande
Rêve de clown	15€ si demande
Téléthon	15€ si demande
Voyage scolaire des élèves de Lanrigan	15% du prix du voyage (max 50€ par élève)

Paniers Garnis

En lien avec la situation sanitaire actuelle, le Conseil Municipal a validé la proposition de la commission Action Sociale, de remplacer en cas d'annulation du banquet des aînés, la participation reversée au Comité des Fêtes de 15€ par personne de + de 60 ans présente au banquet des aînés, par l'offre d'un panier garni. Ce panier garni offert sera d'un montant de 25€ par personne de + de 70 ans ou 45€ par couple de + de 70 ans.

Les tickets de Cantine

Depuis la rentrée de septembre 2018, une aide de 0,30€ par ticket par enfant fréquentant les cantines des écoles maternelles et élémentaires des communes de Combourg, de Dingé et de l'école Saint Famille de Dingé peut être reversée aux familles sur présentation de justificatifs.

Au regard de la différence des prix de repas pratiqués dans ces communes et dans un souci d'équité, la commission Action Sociale a proposé un nouveau mode de calcul de cette aide : 60% de la différence du prix du ticket (entre le prix payé et le prix le plus bas 3.60€) sera subventionné par la commune.

	Prix du ticket initial	Aide sollicitable /ticket	Reste à charge pour les familles
<i>Ecole Publique Enfants de Dingé</i>	3,67€		
Ecole Publique Dingé Enfants hors commune	4,08€	0,29€	3,79€
Ecole Privée Sainte Famille Dingé	3,80€	0,12€	3,68€
<i>Ecole Publique/Privée Enfants de Combourg</i>	3,60€		
Ecole Publique/Privée Combourg Enfants hors commune	4,30€	0,42€	3,88€

Aide exceptionnelle à l'Ecole Ste Famille de Dingé

L'école Saint Famille de Dingé a sollicité la commune de Lanrigan pour une demande d'aide financière exceptionnelle pour un poste d'aide périscolaire créé en 2019 pour un élève de Lanrigan. Seul l'accompagnement sur le temps scolaire est prévu par le rectorat. La commission Action Sociale a donné un avis favorable à cette demande pour la totalité du reste à charge, soit 637,46 €. Le Conseil municipal valide cette proposition.

* Désignation des Conseillers aux Commissions

Commission Bulletin Municipal	Raymond RAVET en remplacement de Véronique BOISSAY
-------------------------------	--

Conseil Municipal du 25 Mars 2021

* Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'articule autour de 3 grands axes. Sont soumises au débat les orientations générales suivantes :

AXE 1 : Un territoire rural attractif, organisé et solidaire

- *Orientation 1 : L'affirmation du rôle de la Bretagne romantique dans un territoire élargi et attractif*
- *Orientation 2 : Les communes comme moteur du projet et lieux de concrétisation des objectifs communautaires*
- *Orientation 3 : Le confortement des agglomérations tout en maintenant la diversité des lieux de vies*

AXE 2 : Un territoire de qualité

- *Orientation 4 : La pérennité du cadre de vie et du bien-être local*
- *Orientation 5 : Le renforcement des espaces de nature et la mise en valeur des ressources locales*
- *Orientation 6 : L'animation des centres villes et des centres-bourgs par l'amélioration du fonctionnement des agglomérations*
- *Orientation 7 : La diversité et la qualité de l'habitat*
- *Orientation 8 : L'optimisation et la qualité des espaces d'activités*

AXE 3 : Un territoire équilibré

- *Orientation 9 : Une stratégie de développement économique au service des actifs*
- *Orientation 10 : Des réponses aux besoins de déplacements externes et internes au territoire*
- *Orientation 11 : La cohérence entre le développement résidentiel et la capacité d'accueil du territoire*

Après échanges, le Conseil municipal souhaite défendre les points suivants :

- Ne pas accentuer le déséquilibre entre l'Ouest et l'Est de la CCBR (beaucoup de bourgs d'hyperproximité à l'Ouest contrairement à l'Est). Densifier partout où cela est possible avant de faire de l'extension urbaine.
- Densifier l'agglomération et les hameaux des communes rurales afin de préserver leur identité. Chaque commune est unique, les élus municipaux ont la connaissance de leur territoire et doivent avoir l'outil décisionnel.
- Ne pas s'arrêter aux limites communales mais aux proximités géographiques (répartir de manière adaptée et réaliste la production de logement en fonction des services de proximité)

Les orientations du PADD du PLUi, telles que présentées, semblent être en cohérence avec la vision générale des élus de Lanrigan. L'équipe municipale sera très attentive aux suites de la mise en place de ce PLUi.

* Remplacement du busage des Eaux pluviales sur la rue descendant au château

Lors des fortes pluies pendant la période de Noël, il a été constaté que le busage n'était plus opérationnel et a provoqué un affaissement du trottoir.

Pour cette réfection, 4 entreprises ont été sollicitées. L'entreprise Lemonnier TP de Cuguen a été retenue pour un montant de 8098,80€ TTC, pour la réfection de l'enrobé, mise en place d'un busage renforcé et la création d'un regard complémentaire.

Voté par le Conseil Municipal a **8 voix « pour » et 2 « abstentions »**

Des subventions seront demandées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien d'Investissement Local (DSIL) à hauteur maximum des plafonds autorisés soit 80% du montant total, laissant à la commune un reste à charge 1349€.

*Délibération motivée autorisant une construction hors de l'agglomération de la commune sur la parcelle A925

Après l'achat de cette parcelle, un certificat d'urbanisme avait été accordé en 2016.

Pour rappel, la validité de ce certificat est de 18 mois. A ce jour, le propriétaire souhaitant vendre son terrain n'a pas pu obtenir un nouveau certificat, validant le terrain comme constructible.

Pour ceci, le Conseil municipal demande, à 9 voix « pour » et 1 « abstention » que ce projet d'autorisation de certificat d'urbanisme puisse être instruit favorablement dans le cadre de l'avis rendu par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Conseil Municipal du 6 Avril 2021

*Démission de Mme Véronique BOISSAY

Mme Véronique BOISSAY interrompt la séance en prenant la parole. Elle présente ses griefs à M. le Maire et au Conseil Municipal. Mme Véronique BOISSAY remet sa lettre de démission en main propre à M. le Maire et quitte la séance.

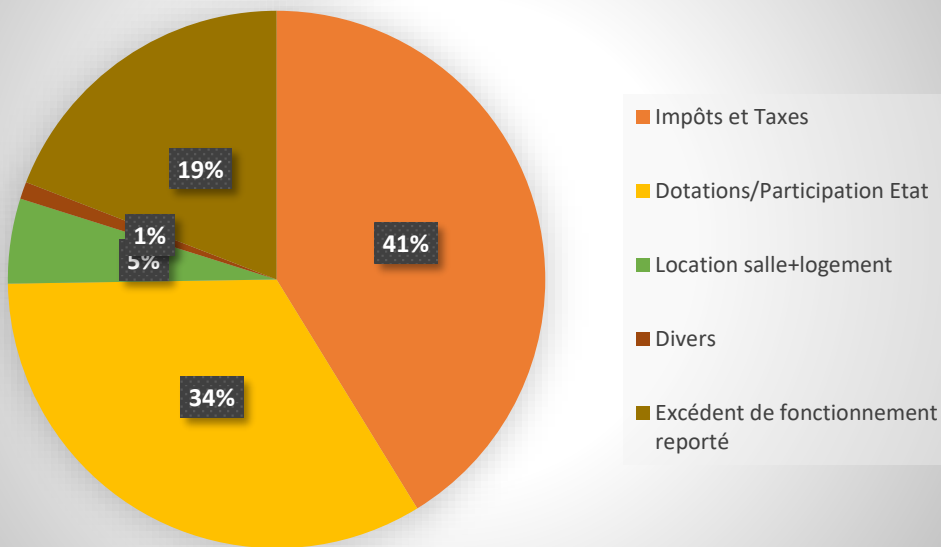
Le quorum étant toujours atteint, la séance du Conseil Municipal peut se poursuivre.

*Vote du Compte Administratif 2020 – Budget Primitif 2021

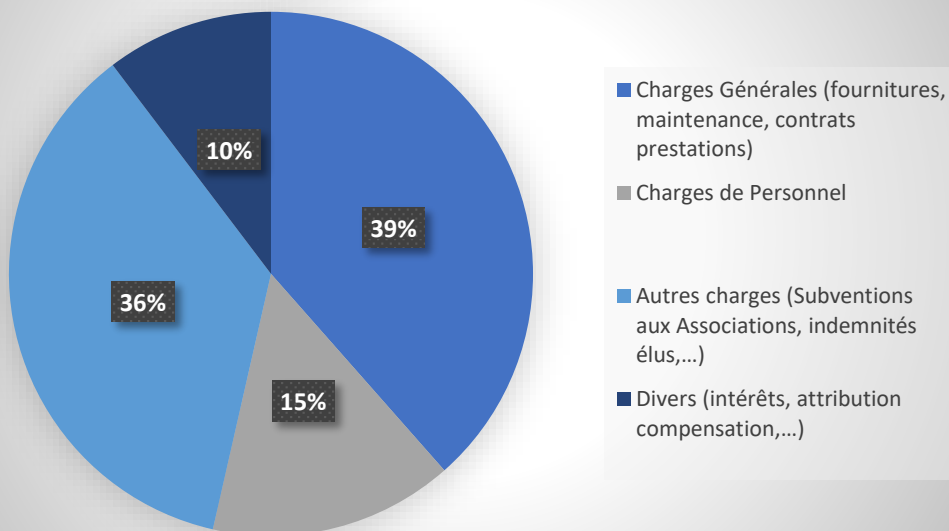
Budget Principal 2020		
FONCTIONNEMENT	prévu 2020	Réalisé 2020
Dépenses	114 034,50 €	74 010,86€
Recettes	114 034,50 €	115 376,48
Excédent de clôture au 31/12/2020		+ 41 365,62 €
INVESTISSEMENT	prévu 2020	Réalisé 2020
Dépenses	54 109,45 €	46 678,50€
Recettes	54 109,45 €	46 722,05€
Excédent de clôture au 31/12/2020		+ 43,55 €
RESULTAT		Réalisation
Excédent au 31/12/2020		41 409,17 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte Administratif du budget communal 2020.

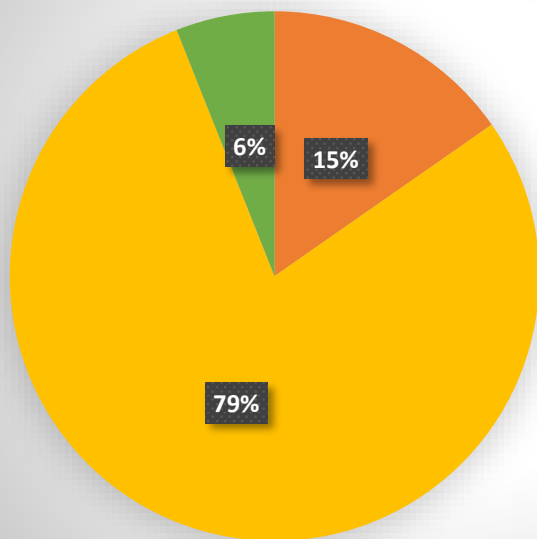
Recettes de Fonctionnement = 115 376,48€



Dépenses de Fonctionnement = 74 010,86€

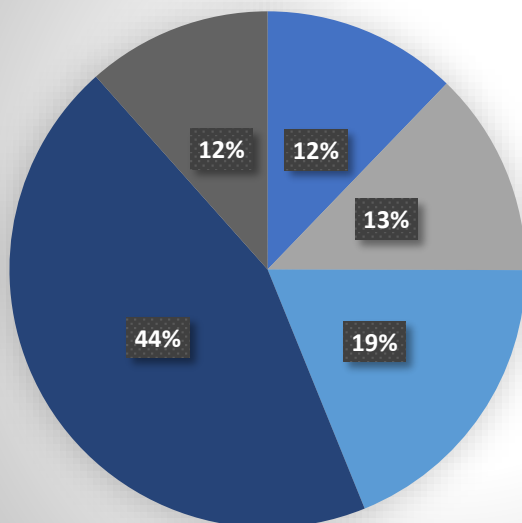


Recettes d'Investissement = 46 722,05€



- Dotations et Subventions
- Réserves et Fonds Divers (FCTVA, Excédent fonctionnement)
- Recettes d'ordre de transfert

Dépenses d'Investissement = 45 101,46€



- Equipement de la salle communale (barbecue, congélateur,...)
- Panneaux d'interprétariat Gallo
- Défense Incendie
- Emprunts
- Report solde négatif N-1+Divers

* Vote des taux d'imposition 2021

La taxe d'habitation disparaît. Pour compenser cette perte de recettes, les communes bénéficient du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

	Taux de 2020	Taux votés pour 2021
Taxe foncière (bâti)	14,65 %	14,65 % (commune) + 19,90 % (département) = 34,55 %
Taxe foncière (non bâti)	44,94 %	44,94 %

Infos Diverses

* Appel à Projet Citoyen

Dans son édito du mois de janvier 2021, Mr le Maire faisait part de son souhait d'allouer une somme pour soutenir un ou plusieurs projets citoyens. Lors de la réunion du 6 avril, le conseil municipal a acté cette proposition en l'inscrivant au budget pour l'année 2021. Le projet devra être d'intérêt général, il est ouvert aux lanriganaises et lanriganais mineurs, majeurs et aux associations communales.

Ce dispositif est un moyen de favoriser la cohésion sociale, de répondre à vos besoins et vos attentes. Le public concerné est large. Nous n'avons pas de Conseil Municipal des jeunes., les parents peuvent donc réfléchir avec leurs enfants qui foisonnent d'idées innovantes. Le budget est fixé à 2500€ hors subventions.

Les dossiers de candidature sont à retirer en mairie aux horaires d'ouverture.

* SMICTOM

Pour Lanrigan, la distribution des bacs à couvercle jaune se fera le **jeudi 10 juin 2021** (selon le planning prévisionnel).

Dès la réception de votre bac de 240L, vous ne devrez plus utiliser de sacs jaunes. Vous pourrez ramener les rouleaux que vous auriez en trop dans votre mairie.

Tous les emballages (en carton, en métal et en plastique) seront à **déposer dans votre bac, en vrac et sans sac.**

** Pour les foyers qui dépendent d'un bac collectif, le sac cabas sera à retirer en mairie.*



FIN DES SACS JAUNES : PLACE AUX **BACS JAUNES** !



35 000
bacs pour équiper
le territoire



3 300 000
sacs jaunes en moins
par an

21 AVRIL 2021

Début de la distribution
jusqu'à mi-juillet

Que des avantages !

C'est mieux pour la **santé**
des agents de collecte et ça
rend les **rues + propres** !



**UN SAC
CABAS
OFFERT !**

**TOUS LES EMBALLAGES
SÉ TRIENT !**

EMBALLAGES MÉTALLIQUES
CONSERVES, CANETTES,
AÉROSOLS, CAPSULES

EMBALLAGES CARTONS
BRIQUES, PETITS CARTONS
ET CARTONNETTES

EMBALLAGES PLASTIQUES
FLAÇONS, BIDONS, TUBES
ET BOUTEILLES

EMBALLAGES PLASTIQUES
POTS ET BARQUETTES

SACS ET FILMS

**EN VRAC
DANS LE BAC**

* Le marché Ambulant

C'est une initiative citoyenne et bénévole qui a été initiée lors du premier confinement en 2020 ! Les producteurs locaux ayant besoin d'écouler leurs produits suite à la fermeture des cantines et restaurants. le marché ambulant a donc été lancé de manière « artisanale » pour développer des distributions alimentaires en lien avec les producteurs et les habitants du territoire de Bretagne Romantique !

Très vite plébiscité par les habitants, le marché devait continuer de manière plus officielle ! Les débuts étaient prévus pour décembre mais le second confinement de novembre est venu précipiter les choses !

En un temps record de 7 jours, ont été créés et mobilisés tous les outils et toutes les ressources nécessaires pour lancer le marché sur cette nouvelle période de confinement ! un site internet pour le passage des commandes, une plateforme de paiement, plateforme de tri et préparation des commandes, un camion pour la livraison...

Aujourd'hui, le marché Ambulant, c'est :

200 adhérents

30 producteurs (produits laitiers, épicerie, viandes, fruits légumes, plats préparés, fruits de mer ..)

Un passage le vendredi soir à Lanrigan, les 30 avril, 14 mai, 28 mai, 11 juin, 25 juin et le 9 juillet 2021.

Vous voulez :

En savoir plus sur le marché ambulant (modalités de commandes, jour de livraison..),

Passer votre première commande ?

Un clic et vous y êtes !

<https://www.bvbr.org/marche-ambulant/>

en savoir plus sur l'association BVBR ?! <https://www.bvbr.org/>

[Rejoindre l'équipe de bénévoles du marché ambulant contact@bvbr.org](mailto:contact@bvbr.org)

*** Fauchage**

Les services d'entretien de la Communauté de Communes procéderont au fauchage des accotements le 26/04 prochain.

*** Listes électorales**

Les jeunes atteignant 18 ans avant la mi-juin sont invités à vérifier leur inscription auprès de la mairie. Tout changement de domicile doit être signalé au secrétariat de la mairie dans le cadre du suivi électoral.

La date limite d'inscription sur les listes électorales en vue des élections départementales et régionales est fixée au vendredi 7 mai 2021.

*** Chiens Errants**

Les propriétaires de chiens ont l'obligation de ne pas laisser divaguer leur animaux (article L211-23 du code rural). « *Est considéré comme en état de divagation, tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître...* ». Tout chien de 1^{ère} ou 2^{nde} catégorie doit être déclaré obligatoirement au secrétariat de la mairie.

*** Appel à projets Jeunes par la MSA**

L'Appel à projet jeunes (APJ) soutient les initiatives portées par des jeunes du milieu rural. C'est un dispositif qui illustre les objectifs principaux de la politique d'Action sanitaire et sociale de la MSA en direction de la jeunesse :

- favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie par l'acquisition, dans la conduite de projets, de compétences transférables dans leur vie d'adulte
- encourager les initiatives des jeunes et leur prise de responsabilités
- contribuer à la qualité de vie en milieu rural, à l'animation des territoires ruraux et au développement du lien social

Les jeunes doivent être âgés majoritairement de 13 à 22 ans et doivent résider dans une commune rurale (moins de 15 000 habitants) ou faire partie d'un groupe composé en majorité de ressortissants agricoles.

Renseignements et candidatures auprès de la chargée d'études Mme Marie-Andrée RICHARD pour l'Ille-et-Vilaine : richard.marie-andree@portesdebretagne.msa.fr ou le secrétariat d'Action Sanitaire et Sociale au 02.99.01.80.20 ou au 02.99.01.80.25 - secretariatass.blf@portesdebretagne.msa.fr



PERMANENCES RELAIS BIBLIOTHEQUE



En partenariat avec le Réseau Bretagne Romantique, un relais bibliothèque est mis en place depuis le début de l'année à Lanrigan. Il est ouvert **le samedi matin à la mairie**, tous les 15 jours **de 10H à 11H30** et permet à tous les habitants de pouvoir commander des livres, CD ou DVD et les récupérer lors de la permanence suivante.

Lanri'Gallo : Avez-vous déjà ouï conte d'ça ?

Mai cru, juin chaoù, rempli la grange jusqu'en haoù

